



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2016

Date de convocation du conseil municipal : le 26 mai 2016

Présents : Yves GENEVOIS, Marc ARNAUD, Marianne MICHEL, Jean-Luc BASSET, Marie-Claude CHANTELAUZE, Antoine GIEU, Pierre-Emmanuel JACQUEMET, Mikael THOMAS

Absents ou excusés : André BONSIGNORE et Nadine VERNEY

Pouvoirs : Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Pierre-Emmanuel JACQUEMET

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :
www.mairie-de-vaujany.fr

- 1) Le Conseil approuve le procès-verbal du 9 mai 2016.
- 2) Le Conseil approuve les tarifs des différentes prestations vendues par l'Office de tourisme de Vaujany pour l'été 2016 et leur intégration au sein de la régie de recettes existante.
- 3) Le Conseil approuve le contrat avec la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade pour l'ouverture au public, l'équipement, l'entretien et la maintenance d'un site d'escalade.
- 4) Le Conseil désigne Madame Marianne MICHEL pour représenter la Commune au sein du comité de contrôle analogue de la Société Publique Locale OZ – VAUJANY.
- 5) Le Conseil approuve l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre intervenu avec la société EPODE pour la réalisation de la piste des Outres fixant le montant du forfait définitif de rémunération à 78 330 € HT.
- 6) Le Conseil approuve l'avenant à la convention commerciale saison 2015/2016 à intervenir entre la Commune de Vaujany et la Société Publique Locale Oz-Vaujany pour l'accès du Pôle Enfance aux remontées mécaniques pendant la saison d'été 2016.
- 7) Le Conseil approuve la convention de prestation de service d'une durée d'un an renouvelable avec la MSA pour l'accueil de jeunes enfants au sein du Pôle Enfance.
- 8) Le Conseil approuve les nouveaux tarifs de l'ALSH applicables aux enfants des Communes de l'Oisans signataires de la convention de participation financière pour l'utilisation de l'équipement.
- 9) Le Conseil confirme la décision de la Commission d'appel d'offres du 3 juin 2016 d'attribuer le marché pour la modification de la filière de traitement de l'usine d'eau potable du Pré des Prés à la SAUR SAS, Direction Régionale Rhône Alpes Auvergne, 18 avenue de la Gare – 07104 ANNONAY pour un montant total de 603 079 € HT décomposé comme suit :
 - Tranche ferme « Modification de la filière de traitement » pour un montant de 598 722 € HT;
 - Tranche optionnelle « Remplacement de la robinetterie sur le pompage eau brute » pour un montant de 4 357 € HT.
- 10) Le Conseil décide d'attribuer aux agents communaux participant à l'organisation de la course cycliste « La Vaujany » le 26 juin 2016 une prime d'un montant forfaitaire de 122 €.
- 11) Le Conseil approuve l'intégration d'un nouveau tarif au sein de la régie de recettes pour la vente de l'ouvrage « Les petits d'animaux de la montagne » au prix de 13,50€.
- 12) Le Conseil approuve l'acte de vente conditionnelle portant sur la régularisation d'emprise de la voirie sur la parcelle F404 à intervenir entre la société Gilles TRIGNAT RESIDENCES et la Commune de Vaujany au prix d'un euro, sous réserve des conditions suspensives mentionnées dans l'acte.
- 13) Le Conseil décide de désaffecter et déclasser la parcelle cadastrée Section F n° 1163 et de procéder à l'échange de cette parcelle appartenant à la Commune contre la parcelle cadastrée Section F n°209 appartenant à Mme Michelle MAURICE.

- 14) Le Conseil décide de désaffecter et déclasser la parcelle cadastrée Section F n° 1164 et de procéder à l'échange de cette parcelle appartenant à la Commune contre la parcelle cadastrée Section F n°208 appartenant à l'Indivision ODRU.
- 15) Le Conseil approuve la vente d'un tènement Section F n°265 d'une superficie de 339 ,60 m² à la société RAMPA REALISATIONS au prix global et forfaitaire, net vendeur de 135 840 €.
- 16) Le Conseil autorise le Maire à réajuster les chapitres du budget Ville 2016 au vu des dernières écritures comptables liées aux régularisations de TVA par décision modificative n°1.
- 17) Le Conseil décide de souscrire un emprunt de 5 000 000 € auprès de la Banque Populaire des Alpes dans le cadre du financement du Télépulsé de l'Enversin et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.
- 18) Le Conseil sollicite un financement au taux maximum des projets suivants auprès du service du Département de l'Isère « Isère Tourisme » dans le cadre du Contrat de Performance des Alpes de l'Isère :
- Développement de la zone ludique du Collet – installation d'un skate-park / bike-park,
 - Travaux d'optimisation énergétique du Pôle Sports Loisirs et de l'Espace Loisirs ;
 - Modernisation de l'espace bien être du Pôle Sports Loisirs.

Le Maire,
Yves GENEVOIS



URZ